

Décision n° 84-2014 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R 3141-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 28-2013 du 13 septembre 2013 portant création, attributions, et organisation du service des affaires juridiques et des achats ;

Vu la décision n° 83-2014 du 1^{er} décembre 2014 portant nomination d'un chef de service au siège de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

Art. 1er. - Délégation est donnée à M^{me} Botsilaza Raffinet (Fanjaniaina), cheffe de service des affaires juridiques et des achats, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, tous actes et décisions dans la limite de ses attributions, à l'exclusion :

- des marchés publics, contrats et conventions supérieurs en montant à 15 000 € HT,
- des décisions de résiliation des marchés publics, contrats et subventions supérieurs en montant à 15 000 € HT,
- des pièces de procédure portées devant les tribunaux judiciaires et administratifs, et de toute transaction.

Art. 2. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Etablissement.



NATHALIE HANET